



EN VUE DU RETOUR EN CLASSE LE 17 JANVIER 2022

La Prairie, le 14 janvier 2022 – Comme cela a été récemment confirmé par les autorités gouvernementales, le retour en classe des élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle se fera le 17 janvier 2022. Ce faisant, l'offre de services éducatifs et complémentaires à distance ainsi que les services de garde exceptionnels prendront fin le 14 janvier 2022. Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement les personnes qui y ont contribué.

Vous pouvez compter sur le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) pour faire tout en son pouvoir afin d'assurer la continuité de tous les services éducatifs habituels et d'avoir des milieux sécuritaires.

En vue de ce retour au sein de nos établissements, voici quelques informations pertinentes.

Symptômes

Pour assurer une vigie optimale et éviter la rapide propagation du variant Omicron au sein de nos établissements, nous vous demandons de ne pas vous présenter dans votre milieu de travail si vous présentez des [symptômes compatibles à la COVID-19](#). Les personnes symptomatiques et leurs contacts domiciliaires devront s'isoler immédiatement même s'ils reçoivent un diagnostic négatif à un test rapide. Dans le respect des nouvelles consignes de la Santé publique, ils pourront mettre fin à leur isolement et revenir à leur lieu de travail seulement s'ils ont deux résultats négatifs à des tests rapides en 24 h d'intervalle.

Il est à noter que le personnel scolaire n'a pas à aller faire confirmer un test de dépistage rapide positif en centre de dépistage. Si vous obtenez un résultat positif à un test de dépistage rapide réalisé en milieu scolaire, vous devrez vous placer aussitôt en isolement.

Autrement, l'ensemble du personnel scolaire pourra recourir aux tests PCR en clinique de dépistage à compter du 15 janvier 2022. Également, des tests rapides pourront être mis à la disposition du personnel des établissements se trouvant dans l'impossibilité d'accéder à un dépistage.

Déclaration des cas de COVID-19

Dès le 17 janvier 2022, les membres du personnel devront donc déclarer tout nouveau résultat positif à la COVID-19 en complétant le formulaire suivant : [Formulaire de déclaration Covid-19](#). Les données ne seront accessibles qu'au personnel autorisé et seront traitées de façon confidentielle.

Consignes d'isolement

Nous invitons les personnes qui seront concernées par une période d'isolement à la maison à suivre les consignes qui s'appliquent à leur situation. Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant : [Quand faut-il s'isoler \(Covid-19\)](#).

Dépistage : distribution d'autotests dans les écoles primaires

Afin de limiter la contagion, la distribution des autotests rapides devra être faite dans les semaines du 17 et du 24 janvier 2022 dans toutes les écoles primaires du Québec. Ces autotests pourront être utilisés à la maison si l'enfant présente des [symptômes compatibles à la COVID-19](#).

Ainsi, chaque enfant de ces niveaux recevra à l'école une trousse contenant cinq autotests rapides. En cas de résultat positif à l'autotest, **ils devront rester à la maison et en informer l'école.**

Nous vous rappelons que si vous devez vous absenter de votre établissement, il vous faudra, comme à l'habitude, aussi le signaler à la direction de celui-ci.

Suivi pédagogique lors de l'isolement des élèves

En ce qui concerne les élèves, afin de faciliter la recension des cas et la gestion des effectifs scolaires, dès le retour en classe du 17 janvier prochain, la procédure habituelle de déclaration des cas reprendra et il a été demandé aux parents de fournir les renseignements requis à la direction de l'école par le biais de [Mozaïk – Portail parents](#).

À moins d'une dégradation de la situation épidémiologique actuelle, les groupes d'élèves ne seront plus isolés. Toutefois, des élèves pourraient l'être pour des raisons liées à la COVID-19. Chaque élève dont l'absence se prolongera au-delà de deux jours devra recevoir des services sur une base quotidienne, permettant la poursuite de ses apprentissages, et ce, malgré son absence de l'école. Un contact direct devra être établi avec lui pour assurer un suivi pédagogique et s'assurer qu'il aura accès à du matériel pédagogique et didactique à la maison ainsi qu'à des outils technologiques lui de réaliser des activités d'apprentissage.

Port du masque

Les mêmes consignes qu'avant les fêtes demeurent en vigueur pour les membres du personnel. Pour revoir celles-ci, cliquez sur : [Consignes relatives au port du masque](#).

À l'exception des élèves de l'enseignement préscolaire, le port du masque sera obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école pour les élèves du primaire, du secondaire et des centres de formation professionnelle et de la formation générale aux adultes. Il sera aussi obligatoire dans les transports scolaires.

Pour les élèves du primaire et du secondaire, le masque devra également être porté pendant les cours d'éducation physique et à la santé, si le maintien de la distanciation de deux mètres entre les élèves n'est pas possible et que le cours se déroule à l'intérieur.

La remise des masques de procédure recommencera dès le retour en classe.

En ce qui concerne les masques de type N95, ils seront mis à la disposition du personnel de l'École régionale Brenda-Milner seulement. L'information concernant l'utilisation de ces masques, qui n'est pas obligatoire, sera transmise au personnel de cette école.

Transport scolaire

En plus du port du masque en tout temps, il est important que les élèves concernés respectent les places assignées.

Advenant le cas où un changement d'horaire ou une information importante en lien avec ce service devait avoir lieu, les parents des élèves concernés recevraient alors l'information pertinente dans les meilleurs délais, via les canaux de communication habituels, tels les SMS et les courriels.

Services de garde

Les services de garde reprendront leurs activités dès le retour en classe du 17 janvier 2022, selon l'horaire habituel.

Importance du respect des règles sanitaires en vigueur

Les mesures de nettoyage et de désinfection des surfaces, les routines d'hygiène des mains pour les élèves et les employés, celles relatives à la distanciation physique ainsi que toutes les autres balises d'hygiène et de désinfection en vigueur devront être appliquées rigoureusement. Merci de l'apport des équipes-écoles à ce chapitre.

Activités parascolaires et projets pédagogiques particuliers

Les activités et projets, de même que les activités inter écoles, les tournois et les compétitions seront suspendus jusqu'à nouvel ordre. Ces activités pourraient être reprises en mode virtuel, lorsqu'applicable.

Ventilation de nos établissements

Une ventilation adéquate dans les établissements est essentielle pour maintenir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires. À cet égard, nous vous rappelons l'importance de bien appliquer les consignes relatives à la ventilation des locaux pour assurer un maximum de confort aux occupants de ceux-ci.

Par ailleurs, tous les lecteurs de CO₂ reçus par le CSSDGS ont été installés. Ainsi, l'installation des détecteurs des écoles priorisées en priorité 1 et 2 par le MEQ est terminée et 24 % des appareils des priorités 3 et 4 sont en place. L'installation se poursuivra au fur et à mesure de la réception des appareils manquants à ce jour.

Plan de contingence

Le CSSDGS suit de très près le portrait de l'absentéisme de ses employés afin d'assurer la continuité des services éducatifs aux élèves. Un plan de contingence a été élaboré et sera communiqué aux membres du personnel des équipes-écoles dans les meilleurs délais.

À nouveau, les semaines à venir seront bien importantes pour la préservation de nos milieux et le retour en classe nécessitera aussi quelques ajustements. Nous apprécions énormément la mobilisation de nos équipes et la bonne volonté de chacune et chacun à contribuer au succès du retour en classe. Soyez assurés que le CSSDGS fera tout en son pouvoir pour épauler les membres de son personnel.

La Direction générale